# Avis d'appel – Assurance-emploi – Division générale

Also available in English

Veuillez remplir et signer ce formulaire pour faire appel d'une décision de révision rendue par la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Nous devons recevoir le formulaire dûment rempli dans les 30 jours suivant la date où vous avez reçu la décision de révision.

Nous ferons parvenir tous les documents que vous nous envoyez aux autres parties à l'appel.

Un organisme communautaire pourrait être en mesure de vous aider avec votre appel. Vous trouverez la liste de ces organismes sur notre site Web à l'adresse : <a href="https://www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel/obtenir-laide-dautres-personnes-ou-dorganismes">www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel/obtenir-laide-dautres-personnes-ou-dorganismes</a>

Bon nombre des décisions du Tribunal sont publiées en ligne. Nous voulons que les gens comprennent le fonctionnement du Tribunal. Si nous publions la décision rendue dans votre appel, nous supprimerons d'abord tous les renseignements qui permettraient de vous identifier.

#### 1 — Partie appelante

Je suis (veuillez choisir une seule option):

une personne (remplissez la section 2A)

un employeur (remplissez la section 2B)

# 2 — Renseignements sur la partie appelante

2 Renderghements our la partie appelante				
2A. Personne		2B. Employeur		
Prénom		Prénom de la personne-ressource		
Nom de famille		Nom de famille de la personne-ressource		
Numéro d'assurance sociale (NAS)		Nom complet de l'entreprise		
(Facultatif) Comment voulez-vous que nous vous appelions? Nous vous posons cette question parce que nous voulons communiquer avec vous de manière respectueuse.	Numéro d'entreprise attribué par l'Agence du revenu du Canada			
	L'appel concerne la personne suivante, actuellement ou anciennement à notre emploi (s'il y a lieu) :			
il/le elle/la iel ille/lia/li Autre (veuillez préciser):		Prénom	Nom de famille	

2 – Coordonnées					
Adresse courriel :					
Je n'ai pas d'adresse courriel					
J'autorise le Tribunal à m'envoyer par courriel des messages et des documents concernant mon dossier. Je comprends que le Tribunal n'est pas responsable de la confidentialité et de la sécurité des communications par courriel.					
Adresse du domicile ou de l'entreprise (n°, rue, RR)	App. / Local	Ville / Municipalité			
Province / Territoire	Code postal	Pays			
Numéro de téléphone (avec l'indicatif régional)	Autre numéro de téléphone (avec l'indicatif régional)				
Je n'ai pas de téléphone.					
3 — Mode d'audience					

# Aucune préférence

Par vidéoconférence, sur votre ordinateur personnel ou votre appareil mobile (Joignez-vous à la vidéoconférence depuis un endroit qui vous convient comme votre domicile ou le bureau de la personne qui vous représente. Il vous faut une connexion Internet haute vitesse.)

Par vidéoconférence, à partir d'un Centre Service Canada (Vous vous rendrez à un Centre Service Canada près de chez vous et utiliserez le système de vidéoconférence offert sur place pour participer à l'audience. La ou le membre de la division générale se joindra à la vidéoconférence depuis un autre endroit.)

Par téléphone (Téléphonez d'un endroit qui vous convient comme votre domicile ou le bureau de la personne qui vous représente.)

En personne (L'audience aura lieu dans un Centre Service Canada près de chez vous. La ou le membre du Tribunal sera dans la même salle que vous.)

Par écrit (La ou le membre de la division générale rendra sa décision en fonction des observations écrites et des documents que les parties, dont vous, auront déposés.)

Pour en savoir plus sur les audiences, visitez notre site Web à l'adresse : www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel

Pour quelle raison préférez-vous cette option?				
4 — Langue				
Je souhaite que l'audience se déroule :	Veuillez m'écrire :			
en français	en français en français			
en anglais	en anglais			
Je ne suis pas à l'aise de m'exprimer en français ni en anglais. S'il y a une audience, j'aurai besoin d'une ou d'un interprète. (Le Tribunal se chargera de vous trouver une ou un interprète.)				
L'interprète doit parler la langue suivante :	Voici mon dialecte ou mon pays d'origine, s'il y a lieu :			
5 — Mesures d'adaptation				
Veuillez nous aviser si vous avez besoin de mesur le monde puisse participer à nos instances sur un	es d'adaptation durant votre appel. Nous voulons que tout pied d'égalité.			
participer pleinement à l'appel. Nous mettrons de découle d'une <b>invalidité</b> ou pour <b>toute autre rais</b>	i vise à éliminer un obstacle pour vous permettre de es mesures en place si vous avez un besoin particulier qui on citée dans la <i>Loi canadienne sur les droits de la</i> uillez communiquer avec nous par téléphone, par courriel, s se trouvent à la fin du formulaire.			
	r l'accessibilité et les mesures d'adaptation, visitez notre ons-lois-et-politiques/politique-sur-laccessibilite-et-			
6 — Décision de révision				
Veuillez nous fournir <u>au moins l'une</u> des choses su	uivantes :			
une copie de la décision de révision (la joindre	au formulaire)			
la date de la décision de révision :				
Veuillez aussi nous donner le renseignement sui				
J'ai reçu la décision de révision le (année-mois-jo	ui)			

7 — Raisons pour lesquelles vous contestez la décision de révision			
Veuillez indiquer avec quels éléments de la décision de révision vous n'êtes pas d'accord et expliquez			
pourquoi. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin.			
8 — Documents justificatifs			
Veuillez déposer tous les documents qui pourraient appuyer votre appel.			
En voici quelques exemples :			
bulletin de paie			
relevé d'emploi			
convention collective			
contrat de travail     relevé hangeire			
<ul> <li>relevé bancaire</li> <li>rapport ou certificat médical (comme le rapport d'un médecin ou d'une spécialiste)</li> </ul>			
<ul> <li>preuve de résidence</li> </ul>			
Je joins au formulaire une copie de mes documents justificatifs :			
Oui			
Non			
INOTI			

9 — Appel déposé en retard (s'il y a lieu)					
Nous devons recevoir le formulaire dûment rempli dans les 30 jours suivant la date où vous avez reçu la décision de révision. Si nous recevons votre avis d'appel après ce délai, vous devez expliquer votre retard. La ou le membre du Tribunal décidera alors si l'appel peut passer à la prochaine étape. Veuillez noter que le Tribunal ne peut pas accepter un appel déposé plus d'un an après la date où vous avez reçu la décision de révision.					
Veuillez expliquer pourquoi votre appel est en retard. Dites-nous pourquoi votre explication est raisonnable. Vous pouvez joindre des documents pour justifier votre explication.					

10 — Renseignements sur la representante d	ou le represe	entant				
Même si cela n'est pas nécessaire, vous pouvez décider de retenir les services d'une représentante ou d'un représentant. Vous devez alors en assumer tous les frais.						
Est-ce que quelqu'un vous représente?						
Oui Non (passez à la section 11)	Oui Non (passez à la section 11)					
Si une personne vous représente :						
Le Tribunal transmettra à cette personne tous les renseignements concernant votre appel. Normalement, le Tribunal communique seulement avec cette personne. Seuls les renseignements sur l'audience et la décision finale vous seront envoyés directement.						
Veuillez indiquer à quel groupe appartient la personne qui vous représente et fournissez les renseignements demandés ci-dessous :						
avocate ou avocat / clinique juridique						
parajuriste / notaire						
groupe de défense des droits						
représentante syndicale ou représentant syndical						
membre de la famille / amie ou ami						
autre Veuillez préciser :						
(Facultatif) Comment la personne qui vous représente aimerait-elle que nous l'appelions? Nous vous posons cette question parce que nous voulons communiquer avec cette personne de manière respectueuse.  il/le elle/la iel ille/lia/li Autre (veuillez préciser):						
Prénom	Nom de famille					
Nom de la société, du cabinet, de l'association ou de l'organisation (s'il y a lieu)						
La personne ou l'organisation qui me représente a confirmé qu'elle veut que le Tribunal communique avec elle et lui envoie des documents par courriel.						
Oui -> Adresse courriel :						
Non						
Adresse (n°, rue, RR)	App. / Local	Ville / Municipalité				
Province / Territoire	Code postal	Pays				
Numéro de téléphone (avec l'indicatif régional)	Autre numéro de téléphone (avec l'indicatif régional)					

# 11 — Signature de la partie appelante

Année-mois-jour

# Comment soumettre l'avis d'appel

Veuillez remplir ce formulaire, le signer et nous en envoyer une copie par courriel, par télécopieur ou par la poste. N'oubliez pas d'y joindre une copie de tous vos documents justificatifs. Conservez les originaux.

**Courriel:** <u>info.sst-tss@canada.gc.ca</u>

**Télécopieur:** 1-855-814-4117 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

1-613-941-5121 (des frais d'interurbain peuvent s'appliquer)

**Poste :** Tribunal de la sécurité sociale du Canada

C. P. 9812, Succursale T Ottawa (Ontario) K1G 6S3

### Vous avez des questions?

Envoyez-nous un courriel à l'adresse <u>info.sst-tss@canada.gc.ca</u> ou composez le 1-877-227-8577 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 613-437-1640 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis – des frais d'interurbain peuvent s'appliquer).

ATS – Pour les personnes sourdes ou malentendantes : composez le 1-866-873-8381 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1-613-948-8181 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis – des frais d'interurbain peuvent s'appliquer).

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h (heure de l'Est). Si nous ne répondons pas au téléphone, n'hésitez pas à nous laisser un message. Nous vous rappellerons.

**Site Web:** www.sst-tss.gc.ca/fr

# Protection des renseignements personnels

Nous comprenons que certaines parties peuvent avoir des craintes au sujet de la protection des renseignements personnels. Nous essayons de tenir compte de telles préoccupations. Cependant, la loi nous oblige à faire preuve de transparence en ce qui touche le travail du Tribunal. Pour en savoir plus sur la façon dont nous maintenons l'équilibre entre la transparence de la justice et la protection de la vie privée, veuillez lire notre énoncé en ce sens à l'adresse suivante : <a href="www.sst-tss.gc.ca/fr/decisions-lois-et-politiques/transparence-justice-et-protection-vie-privee">www.sst-tss.gc.ca/fr/decisions-lois-et-politiques/transparence-justice-et-protection-vie-privee</a>.

#### **Petits conseils**

- ▶ Le courriel est le moyen le plus rapide de nous transmettre des renseignements.
- ► Faites nous parvenir un formulaire pour chaque décision que vous voulez contester.
- ▶ Vous devez nous aviser lorsque vos coordonnées changent. Si nous sommes incapables de vous joindre, il se peut que nous poursuivions le processus en votre absence.

- ► Conservez toutes les lettres et tous les documents que nous vous envoyons. Ils sont numérotés pour en faciliter la consultation. Vous en aurez besoin à l'audience.
- ▶ Si vous changez de représentante ou de représentant, veuillez nous le dire immédiatement.
- ► Tous les documents que vous nous faites parvenir doivent être en français ou en anglais. Pour obtenir des renseignements au sujet de la traduction, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : <a href="www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel/services-dinterpretation-et-traduction">www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel/services-dinterpretation-et-traduction</a>.